



CP BOURG-EN-BRESSE : DES REFUS SANS EXPLICATION, DES AGENTS SANS RÉPONSE

C.P. Bourg en Bresse

le 28/09/2026

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** de Bourg-en-Bresse a demandé, relancé, alerté. Il aura fallu de la patience pour faire entendre des difficultés pourtant bien réelles.

Car lorsqu'un agent attend une réponse sur ses congés, une formation, un délai de route ou sa situation personnelle, le silence s'installe. En revanche, lorsqu'il s'agit de lui opposer un refus, là, la réponse arrive sans se perdre en chemin.

À force, on pourrait presque croire que la gestion RH fonctionne parfaitement : les demandes entrent, les refus sortent, et les agents restent avec leurs questions. Un système simple, efficace... surtout pour ne rien régler.

LES FAMEUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES

À chaque refus ou presque, la même explication revient : « ce sont les textes réglementaires ». Très bien. Lesquels ? Le bureau local **UFAP UNSa Justice** les a demandés, mais nous attendons toujours qu'on nous les communique.

Ces textes ont décidément un statut particulier : ils sont suffisamment présents pour justifier une décision, mais deviennent introuvables dès qu'un agent demande à les consulter.

Sont-ils classés secret-défense, soigneusement rangés dans un tiroir dont personne n'a la clé, ou leur lecture risquerait-elle de révéler que la décision ne repose pas sur la règle annoncée ?

La question mérite d'être posée, parce qu'un refus ne devient pas réglementaire simplement parce qu'on le répète avec aplomb. Lorsqu'une décision touche aux droits d'un agent, celui-ci doit pouvoir connaître la règle qui la fonde. « C'est comme ça » n'a jamais été un texte réglementaire.

À force de brandir des règles sans les montrer, l'administration finit surtout par prendre les agents pour des imbéciles. Il va peut-être falloir arrêter le spectacle.

QUI INFORME MADAME LA DRH ?

Madame la DRH connaît-elle réellement les situations qui lui sont présentées, et surtout, qui lui transmet les éléments sur lesquels elle s'appuie pour prendre ses décisions ? Parce qu'entre les informations qui remontent dans les bureaux et ce que vivent les personnels au quotidien, il semble parfois y avoir quelques pertes en ligne.

Les difficultés RH du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse ne sont pourtant pas un mystère : l'absentéisme augmente, les personnels s'épuisent et des situations individuelles restent en attente. Malgré cela, les refus s'accumulent et les réponses tardent. Il faudra ensuite éviter de feindre la surprise lorsque le malaise s'installe et que les agents finissent par se décourager.

Ignorer un problème ne le fait pas disparaître. Cela permet seulement de faire comme s'il n'existait pas.

COMBIEN DE TEMPS ENCORE ?

Faudra-t-il attendre que la situation se dégrade davantage pour que les alertes soient enfin entendues ? Combien de refus faudra-t-il encore, combien de dossiers devront rester sans réponse, combien d'agents devront repartir bredouilles avant que quelqu'un décide de regarder sérieusement ce qui se passe au CP de Bourg-en-Bresse ?

Les personnels ne réclament ni passe-droit ni traitement de faveur. Ils demandent que leurs droits soient respectés et que leurs situations soient examinées autrement qu'entre deux refus expédiés. Les congés annuels ne sont pas une récompense distribuée au mérite, les congés de formation ne sont pas un luxe dont on pourrait se passer, les délais de route ne devraient pas dépendre de l'humeur du jour et les droits syndicaux ne deviennent pas accessoires dès qu'ils compliquent le planning.

ÇA SUFFIT

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** ne se contentera plus de réponses vagues ni de refus auxquels personne ne prend la peine d'apporter une explication sérieuse. Les textes invoqués doivent être communiqués, les décisions doivent pouvoir être justifiées et les situations laissées en attente doivent enfin être traitées.

Nous utiliserons tous les moyens à notre disposition et saisissons, si nécessaire, les autorités compétentes. À ceux qui comptent sur la lassitude des agents et de leurs représentants, un conseil : ne misez pas trop dessus.

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** restera mobilisé pour les congés, la formation, les délais de route, les droits syndicaux et le respect dû à chaque agent.

Olivier PONT
Pour le bureau local **UFAP UNSa Justice**